

# BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

## L'ÉCHO

Parution du 20 mars 2015

« **Seul on peut faire si peu ; ENSEMBLE, on peut faire tellement !** »

- Helen Keller -



*Gens de Wotton, citoyens,*

*La tension et la discorde sont palpables actuellement dans notre municipalité. Les médias parlent de nous partout et pas nécessairement de la façon qu'on voudrait... Vous êtes plusieurs à exprimer votre mécontentement et avec raison. Mais vous êtes aussi plusieurs à nous réitérer votre confiance et votre soutien et on vous en remercie. Plusieurs crient à haute voix, on vous entend et on écoute attentivement, sachez-le. Vous êtes également très nombreux à nous appeler, à nous écrire en privé, discrètement... sachez qu'on vous entend vous aussi, on est à l'écoute de vous aussi.*

*Plusieurs nous disent de ne pas lâcher, on sent une crainte de nous voir céder devant la pression... rassurez-vous, même si ce n'est pas facile et peu agréable à ce moment-ci, **NOUS NE LÂCHERONS PAS, NOUS N'ABANDONNERONS PAS.***

*Au contraire, notre véritable travail commence maintenant ! Nous sommes bien conscients des décisions que nous avons prises et des répercussions de celles-ci. Nous savons aussi pourquoi nous le faisons et ce qu'on veut pour les citoyens, pour la municipalité. Certains choix difficiles et impopulaires doivent parfois être fait et assumés pour avancer. On sait où on s'en va et ce n'est pas le temps de descendre du train, on ne vous laissera pas en plan. On est là **POUR ET AVEC VOUS**, malgré la grogne, la déception et l'incompréhension. On demeure convaincue que d'ici peu de temps, quelques mois, un an, avant la fin de notre mandat, quand tout sera rétablie et la tranquillité revenue, vous serez fiers de nous et encore plus fiers d'être Wottonnais(e).*

*ENSEMBLE, on peut faire tellement...*

*Katy St-Cyr, Mairesse*

Mairesse de la municipalité de Wotton

819-674-5312

[katy.stcyr@sympatico.ca](mailto:katy.stcyr@sympatico.ca)

## **SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2015**

- La somme de 73 524\$, au compte des soldes disponibles aux règlements d'emprunt fermés, sera affectée en réduction du solde de l'emprunt lors du renouvellement d'emprunt pour le règlement 116-09 rue Gosselin venant à échéance le 13 avril 2015.
- Les membres du comité pour le pacte rural sont :
  - Anouk Wilsey
  - Karine Grenier
  - Céline Vaillancourt
  - Jocelyn Dion
  - Stéphanie Tremblay

**Le lancement d'appel d'offre du projet du pacte rural aura lieu le 16 février 2015 et la date limite pour déposer un projet est le 13 avril à midi.**

- Les membres du conseil assistent à une formation de la FQM. Suite à une vérification environnante, d'autres personnes de la MRC étaient intéressés à suivre cette formation. Le coût est de 2 500\$ plus taxes. Ce coût sera réparti en dix-huit inscriptions et rechargé à chaque municipalité participante pour le nombre d'inscriptions respectif. Ce coût inclus le matériel de formation et l'attestation. Il peut s'ajouter des frais de déplacement selon l'endroit d'où provient le formateur. La formation aura lieu à Wotton le 14 mars 2015.
- Le contrat de vérification comptable est donné à Raymond, Chabot, Grant & Thornton pour l'année 2014 au coût estimé entre 15 100\$ et 15 600\$.
- Le conseil municipal participera à la semaine des popotes du 15 au 22 mars 2015 en payant un repas aux usagers.
- Les membres du conseil reconnaissent l'importance et la mission de la maison des familles Famillection d'Asbestos et accordent un commanditaire de 100\$.
- Considérant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, article 6; la secrétaire-trésorière adjointe dépose le registre public des déclarations pour les élus pour la période du 1 au 31 décembre 2014.
- La municipalité a reçu trois (3) soumissions pour le remplacement du photocopieur; le contrat a été octroyé à Supérieur bureautique au coût de 132,45\$ pour la location d'un photocopieur de marque Konica Minolta comme la soumission du 14 juillet 2014.
- Considérant l'obligation de la municipalité d'adopter les tableaux ans 1 et 2 dans le cadre du schéma de couverture de risque des incendies; le conseil adopte les tableaux ans 1 et 2 relativement au schéma de couverture de risque présentés par M. Claude Vaillancourt, directeur des incendies.
- Une demande d'aide financière est présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.
- Le conseil municipal est favorable à partager le coût des frais de stationnement présenté par le Bar O'Chic Central situé au 708, rue St-Jean. La facture pour le déneigement pour l'année 2014-2015 étant de 1 390\$, le conseil municipal défraiera 347,50\$ représentant le quart de la facture.
- Le ministère des Transports a confirmé l'octroi d'une subvention au montant de 22 000\$ pour des travaux d'amélioration du réseau routier sur le Rang 2, le Chemin Fredette et la rue Gosselin;
- Considérant l'article 19 –alinéa 8 - stationnement interdit du règlement harmonisé 144-14 relatif à la circulation et au stationnement ; le stationnement sera dorénavant interdit sur la rue Mgr L'Heureux du côté de l'école sur toute sa longueur pour la période hivernale soit du 15 novembre au 31 mars de chaque année.
- La municipalité a reçu une demande de circulation par le Club de Motoneige Esquimaux; la circulation des motoneiges est permise sur les chemins municipaux suivants :
  - Rue du Parc Industriel sur une longueur de 0,3 km
  - Rue Gosselin sur une longueur de 0,3 km
- Comme chaque année, le conseil adopte un règlement interdisant l'épandage pour certain jour de l'été 2015, soit le 7 juin et les 31 juillet, 1 et 2 août.
- Le contrat de cinq (5) ans avec la firme Aquatech se termine le 11 mars 2015 ; un appel d'offre public sera fait pour le renouvellement dudit contrat de traitement des eaux.
- Le conseil municipal appuie la volonté de réaliser une formation de sensibilisation en agroenvironnement aux municipalités et aux producteurs agricoles du territoire par le programme Prime-Vert qui sera organisée par le Sous bassin versant des Trois Lacs. Un montant de 200\$ sera versé au Sous bassin versant des Trois Lacs.
- La secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à demander des soumissions publiques pour le service de cueillette des matières résiduelles (ordures et récupération), d'une durée de trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- La Municipalité de Wotton désire répondre favorablement à un partenariat en services en offrant gratuitement les locaux disponibles comme stipulé dans l'entente qui sera signée dans le cadre de l'activité « Les rendez-vous de la relève en agriculture ».
- Une demande d'achat d'une parcelle de terrain du lot 29x a été faite à la municipalité par Jovan Lefebvre. Après vérification, une servitude de passage mitoyen est présente sur cette parcelle de terrain (acte de vente de novembre 1970). La vente n'est pas autorisée.
- Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment est autorisée à assister au congrès de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) au coût de 550\$ plus taxes. Ce congrès aura lieu les 16, 17 et 18 avril 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu. Les dépenses autorisées encourues lors de ce congrès lui seront remboursées jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 150\$ incluant inscription avec preuves justificatives.
- Considérant que le règlement sur le captage des eaux souterraines sera remplacé par le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014; Mme Hélène Ménard est autorisée à s'inscrire à la formation sur la nouvelle réglementation des eaux et leur protection à Trois-Rivières le 3 mars 2015. Ce cours est offert par la FQM au coût de 310\$. Les dépenses autorisées encourues lors de

cette formation lui seront remboursées. La MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) remboursera la moitié du coût d'inscription.

- Le conseil désire conserver les terrains de tennis en bon état et permettre une longévité accrue à la surface et que, pour ce faire, il est recommandé de faire une maintenance annuelle. Un plan d'entretien pour quatre (4) ans sera signé avec Jopat inc. au coût suivant :
  - Pour 2015 : 1 985\$ plus taxes
  - Pour 2016 : 2 125\$ plus taxes
  - Pour 2017 : 5 285\$ plus taxes
  - Pour 2018 : 2 286\$ plus taxes

*Il est à noter que pour l'année 2017, un rafraîchissement de deux (2) couches de Déco-color sera appliqué sur la totalité de la surface.*

- Le poste « aide-sauveteur (e) » doit être comblé au sein de la municipalité ; la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, est autorisée à procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste d'« assistant-sauveteur (e) ».
- Un appui à la 6<sup>e</sup> année de la Persévérance scolaire, les membres du conseil désignent les journées du 16 au 20 février 2015 comme Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.
- Pour faire suite à la résolution 2015-01-27 relativement à l'installation d'un 2<sup>e</sup> conteneur sur le terrain de la municipalité ; le conseil municipal autorise l'installation d'un deuxième conteneur sur le terrain de la municipalité situé au 310, rue Mgr L'Heureux.

## **SÉANCE DU MOIS DE MARS 2015**

- Embauche au poste de direction générale de la municipalité, Me Katherine Beaudoin, avocate, est engagée comme directrice générale et secrétaire-trésorière selon l'entente intervenue et signée le 2 mars 2015 avec la Municipalité de Wotton avec une période de probation de six (6) mois renouvelable pour six (6) mois. Les inscriptions comme membre de l'ADMQ et du Barreau du Québec seront défrayées par la municipalité.
- La Municipalité met fin à son contrat avec la mutuelle de prévention Médial Services-conseils-SST et ce, à partir de l'année 2016.
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente pour taxes pour certains immeubles de la municipalité; les dossiers des immeubles dont les taxes pour l'année 2012 ne sont pas payées, soient acheminés à la MRC des Sources pour procéder à la vente pour taxes qui aura lieu en juin prochain et de déléguer Me Katherine Beaudoin, pour représenter la municipalité lors des ventes pour taxes qui auront lieu le 11 juin prochain à la MRC des Sources.
- Un avis de motion est donné par Michel McDuff afin qu'à une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement harmonisé de la MRC #145-14 « Règlement concernant les commerces et certaines activités » soit adopté.
- M. Jacques Vaillancourt, préposé à l'entretien, en date du 17 février 2015, mentionne son départ à la retraite. Le conseil prend bonne note du départ à la retraite de M. Jacques Vaillancourt, le remercie pour toutes ses belles années au service de la municipalité et lui souhaite une belle retraite bien méritée.
- Considérant que le poste « préposé à l'entretien » doit être comblé au sein de la municipalité ; la secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, est autorisée à procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste « préposé à l'entretien ».
- Le conseil met fin à l'entente avec le Réseau-Conseil des sages pour la personne ressource externe temporaire.
- Le conseil embauche Mme Sylvie Viens comme directrice générale intérimaire pour une période maximale de trois (3) mois afin d'accompagner Me Katherine Beaudoin dans ce nouveau poste.
- Le conseil approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
- Le conseil abroge les Règlements 141-13 et 152-14 sur la circulation des véhicules hors routes et le remplace par le 155-15.
- La Municipalité de Wotton a demandé des soumissions pour la fourniture de services professionnels reliés à

l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de la production d'eau potable pour une période d'un (1) an. Après analyse, une soumission était conforme au devis demandé ; Aquatech avec un pointage de 25,54. Le conseil a cependant refusé la soumission et a choisi de requérir les services offerts pas une autre municipalité et ainsi voir l'opportunité de créer une régie à plus ou moyen terme.

- Après vérification, la Régie a fixé les conditions qu'elle exige de la municipalité de Wotton pour qu'elle puisse adhérer à l'entente créant cette Régie; le conseil de la Municipalité de Wotton a donc choisi d'adhérer à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Le coût d'adhésion pour être membre est de 55 000\$ et est payable en un seul versement.
- Le conseil de renouvelle pas son adhésion aux Fleurons du Québec.
- Le conseil demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois et de poursuivre le programme AccèsLogis Québec.
- Le conseil appuie la demande de M. François Théberge à la CPTAQ visant à obtenir l'autorisation de construire son puits.
- La Municipalité de Wotton ne souhaite pas adhérer comme membre ami à l'organisme RAVIR mais souligne qu'il est possible d'y adhérer personnellement pour les intéressés.
- La municipalité se fera un plaisir de publiciser la présence de la Brigade Santé pour les ateliers culinaires.
- Le conseil décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.
- La secrétaire-trésorière adjointe, Caroline Larose, est autorisée à procéder à l'affichage interne et externe pour le poste d' « agent de loisirs » pour un an.
- La municipalité donne son appui à la demande des Productions des paysages éclatés pour le projet « Bases de connaissances WikiMasque » dans le cadre du Pacte rural supralocal.
- La Municipalité de Wotton s'engage au développement et au maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement chez les jeunes en :
  - favorisant les décisions, autant que possible, qui tiennent compte d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation;
  - favorisant l'accessibilité à des activités physiques et à des lieux indépendamment de la condition sociale, économique et socioculturelle des jeunes et de leur famille;
  - favorisant le renforcement du partenariat avec divers organismes en participant et en facilitant le développement d'actions en lien avec les saines habitudes de vie.
- Une entente écrite est donnée à Le CPE La Sourcière pour confirmer qu'ils peuvent utiliser le centre communautaire de la Municipalité de Wotton pour accueillir les enfants et les membres du personnel évacués en cas d'incendie ou de tout autre mesure d'urgence.
- Les heures d'ouverture de la patinoire seront prolongées du 8 au 14 mars et si la température le permet de la prolongation du 15 au 21 mars 2015.

## **BACS À ORDURES**

- Comme vous le savez, la Municipalité est maintenant membre de La Régie intermunicipale sanitaire des hameaux donc certains petits changements sont à prévoir pour faciliter le travail des employés de la régie et améliorer la collecte de vos matières !
- La Régie possède des camions qui sont entièrement mécanisés donc les bacs roulants à déchets seront désormais obligatoires.
- Tout autre contenant que le bac roulant à déchets ne sera pas vidé de son contenu. Les boîtes à déchets, les sacs à ordures et les autres poubelles non conformes ne seront plus ramassés. Aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera ramassée.

## **Comment placer les bacs roulants pour la collecte**

- Placer le ou les bacs en bordure de rue, dans l'entrée, après 18 h la veille du jour de la collecte ou le matin même avant 6 h.
- Les poignées des bacs roulants doivent être en direction de la maison. S'il y a plusieurs bacs, conservez un espace d'un mètre entre les bacs.
- Ne jamais déposer de matières à côté des bacs sauf lors des collectes spéciales.
- N'encombrez jamais la voie publique en laissant votre bac sur le trottoir ou dans la rue.
- Les jours de grande tempête, si c'est possible, attendez la collecte suivante pour sortir vos matières résiduelles. Sinon, attendez le matin même de la collecte (avant 6 h) afin de ne pas nuire au déneigement durant la nuit.

*Ces bacs sont disponibles à la Municipalité, dans toutes les quincailleries ou magasin à grande surface en 360 ou 240 litres ! Couleurs recommandées : noir et vert.*



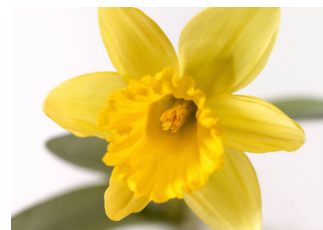
Note : Pour ceux et celles qui possèdent déjà un bac roulant d'une autre couleur, sachez que celui-ci est accepté.

### **TAXATION 2015**

- Le 1<sup>er</sup> versement des taxes 2015 est venu à échéance le 16 mars dernier. Depuis ce temps, seule la partie du 1<sup>er</sup> versement porte intérêts. Vous pouvez payer votre compte de taxes au bureau : en argent, par chèque ou par Interac et à toute institution financière.
- Prenez note que pour 2015, les reçus de taxes ne seront plus postés pour les paiements effectués par chèque, Internet, mandat poste ou traite bancaire. Pour ceux qui ont besoin de reçus en raison de leur entreprise (commerciale, industrielle, agricole), faites-en la demande avec le 4<sup>ième</sup> versement.

### **AVRIL-MOIS DE LA JONQUILLE**

- ❏ Le mois d'avril est « **MOIS DE LA JONQUILLE** ». Vous connaissez probablement une personne proche atteinte ou qui vous a quitté des suite de cette maladie qu'est le cancer. Donnez appui à cette cause dans le but de soutenir la Société Canadienne du Cancer dans sa lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi pour la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie. L'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » contribuera à aider la Société à financer des projets de recherche qui aideront à sauver des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à mettre en place des programmes de prévention, etc..



### **RÉCUPEX INC : L'ESTRIE MET SES CULOTTES !**

- ❏ Même si le printemps tarde à nous apporter un temps plus clément, l'équipe de Récupex prépare sa 19<sup>e</sup> édition de « L'Estrie Met Ses Culottes! ». Cette année, l'événement aura lieu à Sherbrooke le 9 mai et une cueillette à Wotton est prévue pour le **14 mai prochain**. Vous pouvez déposer vos sacs de vêtements à la « Friperie » au 772, rue Saint-Jean.
- ❏ Profitez de cet événement pour faire le « grand ménage de votre garde-robe ».

## **FERMETURE DU BUREAU ET DES SERVICES MUNICIPAUX**

- Le bureau municipal et les services municipaux seront fermés le vendredi 3 avril et lundi 6 avril 2014 : Vendredi Saint et Lundi de Pâques. Pour toute urgence vous pouvez signaler le (819) 571-9544.

***JOYEUSES PÂQUES À TOUS !***

**Caroline Larose**  
**Secrétaire-trésorière adjointe**



## **AVIS PUBLIC CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :**

La séance ordinaire du conseil municipal devant avoir lieu le 7 avril 2015 aura lieu exceptionnellement à la salle municipale située au 759, rue St-Jean à Wotton à 19 h 30.

DONNÉ À Wotton, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2015.

---

**ME KATHERINE BEAUDOIN,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**



## MUNICIPALITÉ DE WOTTON

### OFFRE D'EMPLOI Technicien en loisirs

#### Description du poste

Sous la supervision de la directrice générale, et de manière non limitative, le technicien en loisirs voit à :

- Planifier et organiser un programme en loisirs pour la municipalité;
- Mettre en valeur les attraits de la municipalité en organisant des loisirs pour tous les groupes d'âge;
- Soutenir le comité des loisirs en place dans l'élaboration d'activités estivales, programmation automnale, carnaval, etc.;
- Veiller à la mise à jour du site web;
- Effectuer toute autre tâche connexe au poste.

#### Exigences

- Diplôme d'études collégiales en loisirs ou l'équivalence;
- Connaissance de la municipalité, de la région et les points d'intérêts touristique;
- Aptitudes et expériences pertinentes en lien avec l'organisation d'évènements et le service à la clientèle;
- Bonne connaissance de l'informatique;
- Dynamisme et sens de l'initiative.

#### Conditions salariales

- Poste contractuel d'une durée indéterminée à raison de 14 heures par semaine;
- La rémunération sera déterminée en fonction des qualifications de la personne retenue.

Ce défi vous intéresse?

Faites nous parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre motivant votre intérêt pour ce poste avant le **30 mars 2015**, soit par courriel à l'adresse [direction@wotton.ca](mailto:direction@wotton.ca) ou à l'adresse postale suivante :

**Comité de sélection – Poste de technicien en loisirs**  
**396, rue Mgr L'Heureux**  
**Wotton QC J0A 1N0**

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte. Ce poste s'adresse aux hommes et aux femmes.

NB: Seuls les candidats retenus seront contactés.

**Donné à Wotton, ce 19 mars 2015.**

---

**Me Katherine Beaudoin**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**